

# L'ACCES AU CREDIT DES FEMMES : CHIMERE OU LEVIER D'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES RURALES AU BURKINA FASO

Sita ZOUGOURI<sup>1</sup>

Adidjata OUEDRAOGO<sup>2</sup>

Romain KENFACK<sup>3</sup>

Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso,

adidja781@outlook.fr

## Résumé

*Les femmes rurales, du fait des inégalités d'accès aux ressources et aux opportunités économiques, font face à de nombreux défis pour une autonomisation économique<sup>4</sup>. L'un des chemins pour accompagner ces femmes est la mise en place des crédits afin qu'elles aient accès aux ressources financières pour soutenir ou développer des activités économiques. Cependant, force est de reconnaître que l'accès aux crédits n'est pas synonyme d'autonomisation économique. Cette étude a eu pour objectif d'analyser les dynamiques autour de l'accès au crédit qui peuvent empêcher le crédit d'être une variable positive contribuant à l'autonomisation des femmes. La méthode qualitative à travers des focus groupes a été menée pour la collecte des données. Les résultats de l'étude mettent en exergue la possible récupération du crédit des femmes par les époux lorsque le prêteur et les conditions d'accès ne prennent pas en compte les réalités socio-économiques des femmes. Il ressort également que le soutien des autres membres du ménage dans la réalisation des activités non productives est un facteur important qui permet aux femmes d'avoir le temps matériel nécessaire pour la réalisation de leurs activités économiques.*

**Mots clés :** *femmes rurales, crédits, autonomisation*

## Abstract

*Because of their unequal access to resources and economic opportunities, rural women face a number of challenges when it comes to economic empowerment. One way of supporting these women is to set up loans so that they have access to financial resources to support or develop economic activities. However, it has to be acknowledged that access to credit is not synonymous with economic empowerment. The aim of this study was to analyze the dynamics surrounding access to credit, which can prevent credit from being a positive variable contributing to women's empowerment. Data was collected using a qualitative method based on focus groups. The results of the study highlight the possibility of women's credit being clawed back by their husbands when the lender and the conditions of access do not take account of women's socio-economic realities. It also emerges that the support of other household members in carrying out non-*

---

<sup>1</sup> Anthropologue

<sup>2</sup> Sociologue

<sup>3</sup> Spécialiste Système de marché

<sup>4</sup> Bien que nous reconnaissons que l'autonomisation économique fait partie intégrante de l'autonomisation dans son ensemble, nous l'utiliserons de manière interchangeable.

*productive activities is an important factor in enabling women to have the material time they need to carry out their economic activities.*

**Keywords:** rural women, credit, empowerment

## Introduction et problématique

Selon le dernier recensement de la population, l'INSD (2020), les femmes représentent 52% des 20 487 979 habitants. Elles représentent 55% de la manœuvre agricole, alors que le secteur agricole emploie près de 90% de la population active et représente 33,7% du PIB (Banque mondiale 2020). Elles font cependant face à plusieurs inégalités qui sont d'importants défis de leur autonomisation. Bien que constituant plus de la moitié de la force de travail agricole (Zidouemba 2018), elles ont un accès très limité aux ressources de production tel que la terre (Souratié et al 2019). En effet, l'accès à la terre au Burkina Faso se fait par héritage, par prêt foncier, par la location et par la vente et la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural est une fusion des droits modernes et coutumiers (Coulibaly 2022). Dans un tel contexte, où la légitimité et la légalité régissent le droit d'appropriation à la terre, les femmes, les jeunes et les migrants sont les catégories sociales marginalisées dans l'acquisition foncière. Cependant, les femmes restent les plus vulnérables du fait que leurs statuts juridiques en termes d'accès à la terre est régi simultanément par le droit moderne, le droit coutumier et généralement en plus du droit religieux (Zoma, Nabaloum, et Sangli 2022). En plus de leur statut juridique défavorable, le faible pouvoir d'achat des femmes ne leur permet pas d'accéder facilement à la terre par la location ou la vente. Cette vulnérabilité foncière des femmes est maintenant accentuée par la pression foncière. La spéculation foncière et le changement climatique sont des facteurs de pression foncière en milieu rural. Les résultats d'étude de Zougouri et Bationo (2020) ; de Zoma, Nabaloum, et Sangli (2022) montrent que les femmes sont les premières à être pénalisées dans le contexte de pression foncière dû à la spéculation foncière ou au changement climatique. Ainsi, la problématique d'accès à la terre des femmes se pose plus en termes de précarité et d'insécurité due au manque du droit de propriété qu'en termes d'accès.

En plus de l'accès limité à la terre, les femmes rurales du Burkina Faso sont également marginalisées dans l'accès aux services de vulgarisation, aux connaissances techniques et aux outils agricoles modernes (Séronie

et Jacquemot, s. d.; Sanon 2012; Bougma, Sawadogo, et Becquey 2021; Zoma, Nabaloum, et Sangli 2022).

L'accès à la terre, aux services de vulgarisations et aux connaissances sur les enjeux et les mesures d'adaptation aux changements sont des facteurs essentiels pour garantir une autonomie alimentaire et financière des personnes (Zoma, Nabaloum, et Sangli 2022). Ces auteurs expliquent que les productions des femmes sont généralement destinées à la consommation du ménage en plus du grenier familial, à la vente pour la satisfaction des besoins du ménage, et aux dons pour entretenir les liens sociaux.

L'accès limité aux ressources de production est un facteur de pauvreté pour les femmes dans la mesure où cela limite leur autonomisation économique. Mais cela est aussi un facteur de pauvreté pour leurs ménages et peut avoir un impact sur l'état nutritionnel des enfants (Nikiema et Kponou 2021).

Les femmes sont également marginalisées dans les instances de prise de décision, que ce soit au niveau du ménage comme au niveau de la communauté. La participation des femmes dans la prise de décision est aussi régie par des normes sociales et des rapports de pouvoir le plus souvent en défaveur des femmes. Le contexte social et culturel des femmes vivant en milieu rural les places dans une condition « de subordination et de dépendance » qui a un impact sur leur reconnaissance sociale, leur promotion économique et leur participation citoyenne. Cette situation accroît la vulnérabilité des femmes rurales qui font également face à une exclusion financière »(Mbaye 2021:706).

En plus de leurs exclusions dans l'accès aux sources de productions, de leurs possibilités limitées d'accès aux prises de décisions dans leurs ménages et dans la communauté, elles sont également marginalisées dans la division du travail (Nikiema et Kponou 2021). Les responsabilités des hommes et des femmes sont réparties en fonction des normes sociales. Ces normes et règles sociales établissent une hiérarchie des rôles qui placent les hommes dans la sphère de la production et les femmes dans celle de la reproduction. Ainsi, les activités féminines sont plus attachées aux foyers, à l'alimentation et des activités faiblement ou pas du tout valorisées économiquement (Séronie et Jacquemot, 2019).

Pour améliorer les conditions socio-économiques des femmes, des initiatives sont souvent mises en œuvre au niveau des institutions étatiques et des organisations de développement. L'étude de Souratié et

al. (2019) sur les effets macroéconomiques et sectoriels des politiques sur l'emploi et le revenu des femmes montrent que « l'accroissement de l'offre de terre, la réduction du coût de l'engrais et l'accroissement de l'offre d'équipement agricole au profit des femmes contribuent à la sécurité alimentaire, à une croissance économique et à l'amélioration des conditions de vie des femmes par le biais de la création d'emploi et l'amélioration du revenu des ménages ». L'évaluation de Zidouemba et al. (2018) sur les politiques de subventions de l'État aboutit également au même résultat. Ils concluent que les femmes ayant un niveau de lettrisme moyen bénéficient plus de la politique de subvention que les hommes de même.

Si les politiques de subvention contribuent à améliorer la situation des femmes rurales, des efforts restent à faire, quant à leurs accès à la terre. En effet, Zoma, Nabaloum, et Sangli (2022) soutiennent que les dispositions légales actuelles qui visent l'élimination des discriminations et l'accès équitable aux ressources foncières ne permettent pas aux femmes d'accéder à la terre.

Le crédit rentre dans le cadre de ces appuis de l'État et d'autres organisations envers les populations rurales et envers les femmes. Il ressort des résultats de l'étude Loaba, Traore, et Atake (2021) que l'accès des femmes au Crédit Agricole réduit des différences de productivité entre les hommes et les femmes d'à peu près 8,44%.

En dehors du Crédit Agricole, plusieurs autres crédits sont mis à la disponibilité des femmes pour qu'elles développent des activités génératrices de revenus. Des fonds spéciaux ont été mis en place pour faciliter l'accès au crédit des femmes (Akouwerabou, 2020). Ces crédits devraient contribuer à « augmenter leurs revenus et faciliter leur indépendance financière, stabiliser et professionnaliser leur activité entrepreneuriale, mais aussi, et peut-être surtout, améliorer leur statut au sein de la famille, renforcer l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes, ou encore favoriser leurs capacités d'auto-organisation et donc d'expression et de revendication. » (Guerin, 2002 :4), en un mot réaliser leur « autonomisation » (Alkire, S., & al. 2012)

Dans quelles mesures ces crédits contribuent à l'autonomisation des femmes ? Quelles sont les dynamiques autour de l'accès au crédit qui empêchent le crédit d'être une variable positive pour l'autonomisation des femmes ?

Cet article met en exergue les facteurs autour de l'accès au crédit des femmes qui peuvent entraver leur processus d'autonomisation. La question de l'accès au crédit est analysée ici en tenant compte des variables suivantes : le type de prêteur, le processus d'obtention du prêt, le profil de l'emprunteuse et l'utilisation du crédit. Nous postulons que le contexte social, les rapports de pouvoir sont des facteurs importants à considérer dans l'analyse de l'impact de l'accès au crédit sur l'autonomisation des femmes.

## **1. Méthodologie**

L'approche méthodologie qui sied à cette question de recherche est qualitative car elle permettra de mettre plus l'accent sur les significations, les expériences et les points de vue de tous les informateurs.

### ***1.1. Zone d'étude***

L'étude a été menée dans quatre régions du Burkina Faso à savoir : le Centre-Sud, le Centre Ouest, la Boucle du Mouhoun et le Haut Bassin. Les villages ont été sélectionnés de façon raisonnée en tenant compte des caractéristiques démographiques telles que le groupe socio culturel. Le choix s'est également basé sur la disponibilité ou pas d'une source de crédit pour les femmes, de l'accès des femmes au crédit, sur les différentes formes d'utilisation du crédit par les femmes. Pour mieux cerner la variable sur l'utilisation du crédit par les femmes, les activités économiques ont également été prises en compte. Sur la base de ces critères, 40 villages ont été échantillonnés. Les villages sont répartis dans les 4 régions du Burkina Faso.

### ***1.2. Méthode de collecte***

La méthode qualitative a été privilégiée pour la réalisation de cette étude. Cette méthode qualitative est plus indiquée pour comprendre la complexité d'une réalité à partir du vécu et du sens des personnes qui vivent cette réalité (Creswell & Plano Clark, 2006). Cette méthode permettra de mieux saisir les enjeux sociaux autour du crédit des femmes et le lien qu'on peut établir entre le crédit et l'autonomisation des femmes.

### ***1.3. Technique et Outil de collecte***

La technique principale de collecte de données qui a été privilégié est le focus group ou groupe de discussion. Il faut noter que de plus en plus cet outil est privilégié dans la recherche en sociologie comme le dit cet auteur : « L'usage des focus groups est particulièrement fécond en sociologie (Morgan & Spanish, 1984), en anthropologie appliquée (Simard, 1989), en communication (Lunt & Livingstone, 1996) et en psychologie sociale (Kalampalakis, 2004) » (Touré, E. 2010 : 6). En effet l'échantillon de village étant important, privilégier le focus group était d'une pertinence qui permettait de susciter une conversation de groupe autour des attentes, des opinions, des représentations ainsi que des perceptions sur les rapports au crédits des femmes et des hommes ainsi que de leurs effets sur la questions de l'autonomisation. Ainsi quatre guides d'entretien semi-directif de groupe de discussions ont été utilisés pour la réalisation des focus groupes. Les groupes de discussions ont été organisés avec des groupes « homogènes » c'est-à-dire, un focus avec les femmes, un focus avec les hommes, un focus avec les leaders communautaires et un focus avec les femmes leaders. Au terme de la collecte des données, 200 focus groupes ont été réalisés dans 10 villages.

### ***1.4. Déroulement de la recherche***

La recherche a été conduite dans 40 villages de quatre régions différentes afin d'avoir la diversité de données parmi les femmes de groupes socio culturels différents. Chaque entrée dans le village est facilitée par le responsable CVD (Comité Villageois de Développement). Ce dernier est la personne qui nous introduit auprès du chef de village pour la visite d'introduction et de partage des objectifs de la recherche. Nous avons utilisé le CVD pour identifier les informateurs et constituer les groupes de discussions. Par exemple pour le groupe des femmes, nous avons tenus à rassembler une diversité de femmes qu'elles soient plus âgées + de 49 ans, jeunes (jusqu'à 35 ans) et adultes entre 36 et 48 ans. Nous avons procédé de la sorte également pour les hommes (jeunes, adultes). Les leaders communautaires étaient composés de chef de village, de chef de terres, des responsables CVD et des leaders religieux présents. Les données ont été également été collectées auprès des femmes leaders responsable de groupes de femmes, groupes d'association et représente des femmes du village.

### ***1.5. Traitement et analyse des données***

Les entretiens qui étaient sur support papier ont été saisis. À l'issue d'une relecture des discours, les données ont été importées dans le logiciel NVIVO pour organiser, coder les corpus selon une grille de codification thématique non rigide. Les sections de texte ont été étiquetées en fonction des thèmes et des domaines d'intérêt particulier liés aux questions de l'étude. Une analyse thématique du contenu a permis de faire ressortir les catégories en lien avec les objectifs de recherche.

## **2. Résultats et analyse des données**

### ***2.1. La notion d'une personne empowerment du point des vues des communautés***

On convient avec (Dahoun et al. 2013) que le concept d'autonomisation a été appréhendé sous de multiples définitions. Pour certains auteurs comme (Galiè,2020), l'autonomisation est un processus qui permet à une personne d'acquérir les capacités nécessaires de mener la vie auquel il/elle aspire. Pour Gbeto et Houngue (2020), l'autonomisation est la capacité qu'a une personne de faire des choix stratégiques et/ou efficaces, à les transformer en actions et en résultats souhaités dans les domaines qui affectent sa vie. Hda et Achour (2020) définissent également l'autonomisation (en la considérant comme synonyme d'Empowerment) par la capacité d'une personne à prendre toutes les décisions qu'elle juge utile pour son bien être personnel ou pour le bien être de sa famille. Une étude anthropologique menée par Zougouri (2020) sur la définition locale de la notion d'autonomisation au Burkina Faso met en lumière les perceptions et représentations de dix groupes socioculturels du pays. Cette recherche qualitative et participative a fait ressortir les représentations et opinions des femmes rurales et des membres de la communauté sur la notion d'autonomisation, de femmes autonomes et sur les variables clés pertinentes pour cette notion.

Pour mesurer cette capacité, surtout chez les femmes du milieu agricole, certains outils ont été développés et sont utilisés. On peut citer quelques un : l'outil "Women's Empowerment in Agriculture Index – WEAI<sup>5</sup> par IFPRI & OPHI 2012 ", le IAFA (L'Indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture) (Doubogan 2017), le WELI (Women's Empowerment in Livestock Index) (Galiè, 2020). Ces outils permettent de mesurer la

---

<sup>5</sup> indice d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole

participation des femmes dans la prise de décision dans le ménage et dans les activités de production, dans l'accès des femmes au capital productif et/ou à leur capacité d'être autonome dans la production. Ils permettent également de mesurer l'accès des femmes aux services financiers, à leur capacité d'avoir le contrôle de l'utilisation des revenus, à leur appartenance à un groupe, à leur charge de travail, à la relation entre les membres de leur ménage.

Au regard de tout ce qui précède, on constate que le concept d'autonomisation a assez été théorisé pour saisir ces dimensions et ces indicateurs, pour faciliter l'appréciation de l'autonomisation des femmes. On s'est cependant demandé, comment les communautés pour lesquelles ces outils ont été développés, définissent l'autonomisation ? Y'aurait-il une différence, entre dans leur idée d'autonomisation une différence entre une femme autonome et un homme autonome ? Quels mots clés utilisent-ils dans leur définition d'une personne autonome ? Ces mots sont-ils les mêmes dans la définition d'une femme autonome et d'un homme autonome ?

Lors de la collecte, il a été demandé aux communautés de citer les caractéristiques d'un homme, puis d'une femme capable de prendre des décisions importantes dans sa vie et de les mettre en œuvre. Les mots clés répertoriés sont présentés à travers les nuages de mots ci-dessous.



*Figure 1 : Nuages des mots de la description communautaire d'un homme autonome*





*Figure 2 : Nuages des mots de la description communautaire d’une femme autonome*

De l’analyse des définitions d’un homme et d’une femme autonome par les communautés, il ressort que la notion d’homme et de femme autonomes renvoie à des caractéristiques, des comportements attendus des femmes et des hommes. Ainsi la femme tout comme de l’homme doit incarner le courage, le respect (respect de la parole donnée), l’ambition, la capacité de prise de parole en public, la formation/l’éducation formelle, l’argent (prend en compte moyen financier), le travail/ la confiance (en soi), décisions (capacité de prendre importante dans sa vie et/ou qui participe aux décisions), vision, intelligente, humble.

Comme dans les définitions des auteurs cités plus haut, la notion de « capacité de prendre d’importantes décisions dans sa vie » est aussi centrale dans les définitions des communautés sur la notion d’empowerment. Ce qui peut se rapporter aux variables prises en compte par l’indice du WEAI par exemple dont la confiance en soi qui peut renvoyer à l’auto-efficacité et à la participation aux prises de décisions. Les variables qui ne ressortent pas sont en rapport avec l’accès au capital productif, à l’accès des femmes aux services financiers. La variable sur la capacité d’avoir le contrôle de l’utilisation des revenus ne ressort pas

directement. Sauf si on fait un rapprochement entre les contrôles de revenu et la capacité d'épargner.

Certains critères sont cependant relatifs aux hommes uniquement et aux femmes uniquement. Les concepts de confiance et de pouvoir sont ressortis uniquement dans la définition d'hommes empowered. Quant aux notions de soumission, de soutien (qui a le soutien de son mari), de "bandit", de femme garçon ont été indexés aux femmes empowered. Dans la conception des communautés, une femme empowered doit être soumise, doit bénéficier du soutien de son époux et doit écouter les conseils. Ce sont là des stéréotypes liés au genre que la communauté associe à la représentation qu'ils ont d'une femme empowered. Quand ces derniers critères ne sont pas respectés par ces femmes, elles peuvent alors être étiquetées de « garçon » et/ou de « bandite » (déviante).

On comprend alors que l'autonomisation des femmes n'est pas totalement acceptée par les communautés dans la mesure où elles peuvent être « autonomisées » tout en restant en phase avec les stéréotypes liés à leur sexe féminin.

Dans le cas de cet article, on considérera l'autonomisation comme la capacité d'une personne (femme ou homme) à être consciente des attentes de la société et qui peut développer des stratégies pour atteindre ces objectifs.

## ***2.2. Le crédit des femmes : de quoi parle-t-on ?***

Partons d'une définition générale et économique du crédit. Selon le dictionnaire français des affaires, le crédit est une opération qui consiste pour un prêteur de mettre à disposition d'un emprunteur une certaine somme d'argent moyennant un engagement de remboursement à une date déterminée à l'avance<sup>6</sup>. De l'analyse des données, il ressort que dans la majorité des villages, il y a au moins une disponibilité d'accès au crédit pour les femmes. Elles ont très souvent la possibilité entre le microcrédit des IMF ou des fonds et/ou le crédit à travers les organisations locales d'épargne et/ou le crédit auprès de leurs proches. Le crédit auprès des proches ne sera pas pris en compte dans la suite de l'analyse. Il ressort de l'analyse des données que c'est une source très peu utilisée par les femmes pour le démarrage ou pour agrandir leurs activités économiques. On prendra donc en compte le crédit auprès des IMF et des fonds et le crédit au sein des organisations locales d'épargne et de crédit.

---

<sup>6</sup> <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/wp-content/uploads/2016/05/credit.pdf>

Le crédit dont elles peuvent avoir accès auprès des IMF ou des fonds est communément appelé microcrédit. C'est un type de crédit destiné à des personnes économiquement pauvre. Rappelons que l'origine du microcrédit est associée au nom de l'économiste Mohammed Yunus et remonte au début des années soixante-dix (Guerin, s. d.). Il avait commencé par prêter de l'argent à des femmes économiquement pauvres en substituant les garanties matérielles à des garanties morales. C'était donc là, un moyen révolutionnaire de permettre aux personnes à faible revenu d'avoir accès à crédit pour financer leur activité économique. En effet, les conditions ordinaires des banques à travers la méthode de screening développé par Bester, et de crédit Scoring excluait les emprunteurs à faible revenu, sur la base du manque de garanties matérielles, du manque de passé de crédit ou de documents comptables sur lesquels peut être effectués une analyse financières du risque (Fall, 2011).

Le microcrédit a été pensé et développé sur la base de cette exclusion afin de prendre en compte des personnes économiquement pauvres. Elle remplace le capital monétaire exigé par les banques par le capital social (Khandker et Samad, 2014). Dans cette alternative offerte par les microcrédits (MC), l'analyse des états financiers, des fiches de salaires et la fourniture de garantie (selon le screening) laissent place à l'information locale, à la solidarité du groupe, à la pression sociale et à la moralité des clients. Cette reconfiguration prend mieux en compte les réalités culturelles, sociales et économiques des populations. Le microcrédit se présente ainsi comme une solution de l'incapacité des banques dans le financement des personnes à faible revenu (Fall 2011). À ce service de prêt se sont greffés d'autres services et produits financiers (Mbaye, 2021) tels que les micro assurances (vie et santé), les services de dépôt et d'épargne volontaire et obligatoire et des formations. Cette inclusion financière rend accessible et à un coût réduit toute une gamme de produits et de services financiers à la tranche de la population ayant de faibles revenus. Ces populations sont en majorité des femmes, des jeunes, des petits producteurs, les personnes travaillant dans le secteur informel (Fall, 2011). Dans nos villages d'études, certaines femmes affirment avoir accès au crédit à travers les institutions de microfinance (IMF) et à travers les fonds étatiques. Elles obtiennent le crédit soit individuellement ou collectivement.

En dehors des IMF et des fonds, les femmes peuvent également accéder au crédit à travers les organisations locales d'épargne et de crédit. Il s'agit généralement de groupes féminins, mais on y trouve également des groupes mixtes qui se prêtent leurs épargnes avec intérêts. C'est la source de crédit la plus importante auprès de laquelle les femmes accèdent au crédit. Ce sont certes des crédits non formels, mais c'est un système local structuré. Une femme leader explique que : « les femmes peuvent prendre le crédit pour agrandir leurs activités. ». Ici, les femmes travaillent entre elles et sont leurs propres microfinances. Les groupements féminins cotisent et redistribuent l'argent aux membres » (Femmes, Mossi, Bazèga, août 2021).

### ***2.3. Variables d'accès au crédit et autonomisation des femmes***

Tout crédit implique : un prêteur, un emprunteur, l'engagement de l'emprunteur, l'argent à emprunter, le coût de crédit ou l'intérêt, la durée du crédit et la destination (l'utilisation) du crédit et pour certaines femmes de cette étude une variable invisible mais déterminante. C'est sur la base de ces variables communes aux sources de prêt que nous allons baser la suite de notre analyse. Dans la suite de l'article, nous analyserons la portée de chaque variable dans le processus d'autonomisation des femmes. Il est important de noter que les variables sont interconnectées entre elles. Certaines variables vont être associées pour faciliter l'analyse et la compréhension.

#### ***2.3.1. Le type de prêteur et le processus d'accès à l'emprunt***

Cette variable n'est pertinente que si elle est rapportée au processus qui aboutit à l'emprunt. Le prêteur peut être une IMF, un fonds étatique, une organisation locale. Elles ont deux possibilités avec les IMF et les fonds. Elles ont la possibilité d'avoir accès individuellement ou de passer par un groupe, cependant, les conditions d'accès sont différentes. Pour les prêts à titre individuel, les IMF et les fonds demandent une garantie matérielle dont les femmes ne disposent généralement pas. Lorsqu'elles sont en groupe, la garantie matérielle laisse place à la garantie sociale. Ce qui facilite l'accès des femmes au crédit. Les femmes qui ne sont pas membres de ces organisations, sont soutenues par leurs époux. Dans ce cas de figure, les hommes accompagnent les femmes dans les démarches et fournissent la garantie matérielle. Certaines femmes expliquaient que : « ...il faut d'abord obtenir son autorisation avant de s'engager. Pour la

garantie, c'est généralement le mari qui se porte garant en donnant les papiers de sa moto... » (Focus group Femmes, Mossi, Ballé, août 2021). À bien des égards, la difficulté des femmes à avoir accès au crédit à titre individuel peut remettre en cause l'idée qui a soutenu la création des microcrédits. Le but de la mise en place des microcrédits à travers des IMFs et des fonds était de permettre à des personnes ne pouvant pas avoir de garantie matérielle d'accéder tout de même aux crédits sur la base de garanties sociales. En plus de cela, cette option ne favorise pas l'autonomisation des femmes. Selon certaines femmes, lorsqu'elles bénéficient de ce type d'aide du mari, à terme, celui-ci exige une partie du crédit. L'implication des hommes dans le processus d'acquisition du crédit est un facteur qui limite le contrôle des femmes sur le crédit. Certains expliquent que : « Il y a des démarches pour obtenir le crédit, si tu n'as pas de pièce, tu ne peux pas obtenir le crédit, il faut forcément avoir un aval avant d'obtenir le crédit. Certains hommes imposent de partager le crédit, ce qui fait que certaines femmes abandonnent le processus. » (Femmes, mossi, Bazega, août 2021)

Cependant, quand c'est le groupe qui se présente comme le prêteur directement ou indirectement, les femmes n'ont plus besoin de garanties matérielles. Le groupe constitue la garantie et les membres partagent les risques. La question de la garantie matérielle laisse place à la garantie sociale. Mais pour accéder à ce type de prêt, l'intéressée doit faire partie du groupe. Les femmes soutiennent qu'elles ne rencontrent pas de difficulté majeure pour accéder au crédit quand elles sont membres de groupement. Certaines expliquent que : « Les femmes peuvent prendre du crédit, mais c'est le groupement. Mais de façon individuelle, il faut beaucoup de garanties. C'est le projet FARF qui nous octroie le crédit. Nous nous inscrivons et nous faisons la demande et on obtient. Nous partageons et chacun mène ces activités. » (Femmes, Toussian, Kenedougou, août 2021). Le type de prêteur et les conditions d'accès au crédit peuvent être des facteurs favorables ou défavorables au contrôle du revenu des femmes. Il ressort alors que l'appartenance au groupe est une variable déterminante et beaucoup plus sécurisée pour les femmes d'accéder à un crédit. C'est bien pour cela que « l'appartenance à un groupe » constitue un indicateur pertinent pour mesurer l'autonomisation des femmes (Alkire & al, 2012).

### 2.3.1. Les caractéristiques de l'emprunteuse



Figure 3 : Les activités économiques des femmes, données de terrains, 2021

Les caractéristiques de l'emprunteuse renvoient au temps de travail qu'elle peut disposer pour mener des activités économiques et aux opportunités économiques dont elle a accès. Les opportunités économiques des femmes sont limitées par le fait qu'elles vivent en milieu rural et que cela limite leurs accès à un grand marché d'échange. Ainsi les activités des femmes se limitent à des petites activités économiques telles que le « petit commerce », la vente d'aliment et de céréales, à l'élevage de volaille et de petit ruminant, le maraichage. Le nuage de mot ci-dessus représente les mots liés aux activités économiques des femmes. Se contenter de telles activités dépend en majorité du « temps productif » (Filippi et Nicourt, 1987) disponible pour les femmes. Elles se retrouvent à se contenter des activités relativement « faciles » à mener et qui demandent aussi peu de mouvements en dehors de son lieu de vie. En effet, le temps que les femmes disposent pour se consacrer à leur activité économique est en moyenne de deux (2) heures en saison hivernale et cinq (5) heures en saison sèche. C'est dans

ce sens qu'elles expliquent qu'elles ont besoin du soutien des autres membres du ménage dans les activités de domestiques et de production du ménage (de la famille) afin de pouvoir consacrer plus de temps à leurs activités économiques.

Ce soutien est important surtout dans la répartition des travaux de production, de reproduction et pour une femme. Dans "femmes, greniers et capitaux, Meillassoux mentionnait que : « Les femmes sont mises au travail sous la protection masculine, livrées aux tâches les plus ingrates, les plus fastidieuses, les moins gratifiantes surtout, de l'agriculture et de la cuisine » (Meillassoux, 1980 : 52 cités par Jean Luc Paul, 2008).

La problématique du rôle social des femmes se pose ou s'est posée dans toutes les sociétés quand les femmes se sont engagées dans des activités économiques et professionnelles. Plusieurs auteurs ont abordé cette problématique, notamment Kinda (2010), qui a analysé la question de la conciliation entre les activités professionnelles et les tâches ménagères ; et aussi, Daune Richard s qui a souligné que "ce n'est qu'à partir du moment où les femmes quittent l'univers familial de la production et commencent à s'engager massivement dans le salariat dans les années 1960 que la question de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale émerge". Si ce problème se pose aux femmes modernes, aux femmes salariées et/ou aux femmes professionnelles, elle se pose également aux femmes rurales dès lors qu'elles veulent s'engager dans des activités économiques.

Dans ce sens, le soutien des autres membres du ménage est très important pour les femmes rurales lorsqu'elles veulent mener des activités économiques. Si les femmes modernes ou salariées ont souvent la possibilité d'embaucher des aides ménagères avec lesquelles elles partagent les activités ménagères, les femmes vivant en milieu rural ne peuvent que compter sur les autres membres de leur ménage. Ce soutien peut venir des coépouses en ce qui concerne par exemple la préparation des repas ; ou des enfants (adolescents) en ce qui concerne la collecte du bois et/ou de l'eau. Ces enfants peuvent également, en fonction de leurs âges soutenir dans le maintien de la propreté de la maison (vaisselle, lessive, ménage...) comme le disent certaines femmes : « Les coépouses et les adolescentes nous aident dans les travaux domestiques tels que puiser l'eau, cuisiner, piler le mil. Ce qui nous permet d'avoir le temps pour s'occuper de nos AGR. » (Femme Leader, Samo, Balé, août 2021).

Cependant, ces différents avantages doivent être acceptés par le chef de ménage. Ainsi, comme ils l'ont fait ressortir dans les caractéristiques de la femme empowered, le soutien du mari est fondamental dans le processus d'empowerment des femmes rurales. Si les femmes urbaines ont plus de facilité à dire « mon premier mari, c'est le travail » (Adjamagbo, 2020: 41), les femmes rurales, qui subissent plus de pression sociale, doivent pouvoir conjuguer l'exercice de leurs activités économiques avec leur rôle de femme au foyer. Avoir et disposer du temps productif et pouvoir contrôler son temps global en terme de décision à gérer ce temps pour la femme est un indicateur clé dans le processus d'autonomisation des femmes.

### ***2.3.3. Destination (l'utilisation) du crédit et décisions autour du crédit***

L'analyse des données montre que l'utilisation du crédit des femmes est variable. Dans la majorité des cas, les femmes affirment que le crédit sert à la mise en œuvre de leurs activités génératrices de revenu et à l'achat d'intrant pour les cultures de leurs champs. Elles expliquent que l'utilisation du crédit est faite par les femmes et rentre dans le cadre de la conduite de leurs activités génératrices de revenus : « le crédit est géré par les femmes en faisant soit le petit commerce, le commerce (achat-vente de céréales) ou pour acheter les intrants agricoles pour le champ. » (Femmes, Mossi, Bazèga, août 2021).

Le crédit est aussi utilisé pour des dépenses primaires du ménage telles que la santé et la scolarisation des enfants. Comme le disent les femmes, le crédit sert à « résoudre un problème de santé, et tout un problème tel que la scolarité des enfants » (Femme, Mossi, Balé, juillet 2021).

Il est important de souligner que les relations de genre avec le mari influencent non seulement l'utilisation du crédit, mais aussi la décision de le contracter et de le gérer. En effet, certaines femmes déclarent qu'elles donnent ou partagent le crédit avec leurs maris, le faisant souvent à la demande de ce dernier. Dans le Bazèga, les hommes soulignent en effet qu'en réalité les femmes ont très peu besoin de crédit car les activités qu'elles conduisent ne sont pas consommatrices de crédit en soi (à cause de la taille et du type d'AGR). Ce sont plutôt les besoins de crédit des hommes qui orientent la prise de crédit par les femmes comme le disent ces hommes : « il y a aussi des hommes qui utilisent leurs femmes pour avoir des crédits pour soutenir leurs activités. L'homme dit à la femme



de prendre le crédit à son nom mais c'est l'homme qui travaille avec l'argent emprunté » (hommes, mossi, Bazèga, juillet 2021). Ainsi cet état de chose influence l'utilisation du crédit affichée par les femmes auprès des IMF. Ces institutions parlent ainsi du détournement de l'objet du crédit par les femmes car le crédit est finalement utilisé à autres fins autres que celles initialement prévues. De plus l'influence des hommes se note également dans la décision de la femme à prendre le crédit. Si l'homme soutien la femme et donne son accord le crédit sera pris ; mais si c'est le contraire, la femme devra reculer comme elles le citent ici leurs maris : « si tu prends le crédit et tu rencontres des difficultés plus tard, ne compte pas sur moi pour t'aider à payer quoi que ce soit ; je ne veux pas être associé à un problème de crédit » (femmes, mossi, Bazèga, 2021). De ce fait, l'influence des hommes est grande dans l'univers de crédit des femmes ; introduisant ce que l'on pourrait qualifier de « variable invisible mais déterminante ». La décision et la gestion du crédit des femmes dépendent largement de celles des hommes, ce qui constitue une variable clé dans l'accès au crédit pour les femmes.

Il est également intéressant de noter que les femmes affirment avoir le contrôle sur la gestion du crédit, en soulignant qu'elles peuvent redistribuer ces ressources à leurs proches en cas de besoin. Comme l'indiquent certaines d'entre elles : « Oui, nous gardons et contrôlons. Tu peux donner à ton mari si tu veux. Aussi, si quelqu'un du ménage est dans le besoin (mari, enfant), tu peux lui venir en aide, car c'est pour le bien-être du ménage » (Femmes, Mossi, Bazèga, juillet 2021). Toutefois, cette déclaration soulève une ambiguïté importante, car elle fait référence au crédit contracté, plutôt qu'à un revenu généré par les activités économiques des femmes. Ce détail suggère que, dans le contexte social et de genre non favorable, les IMF pourraient ne pas opérer comme elles le font en prêtant aux femmes (comme si elles avaient plus besoin de clientes que les femmes du crédit). En d'autres termes, bien que les femmes aient la possibilité d'exercer un certain contrôle sur l'utilisation du crédit, les conditions sociales et économiques les placent souvent dans une position où elles sont fortement influencées par les besoins du ménage et les attentes de leurs maris. Ainsi, bien qu'elles exercent un contrôle apparent, leur pouvoir réel reste subordonné aux dynamiques familiales et de genre. Cependant pour que les femmes aient plus de chances de tirer plus de profit de leurs crédits, il faut que les hommes ne soient pas informés. Dans ce cas la récupération du crédit des femmes

par les hommes est limitée parce qu'ils ne sont pas impliqués dans le processus d'acquisition du prêt puisque pas informés. Certaines femmes expliquent effectivement que les époux ne sont généralement pas informés de leur accès au crédit. C'est une manière pour elles d'éviter les sollicitations de leur époux et d'avoir ainsi un meilleur contrôle sur leur crédit : « Nous ne souhaitons même pas que nos maris sachent que nous prenons crédit. Nos maris nous sollicitent trop d'argent » (Femmes, Mossi, Boukhiemdé, Juillet 2021). Ainsi pour une utilisation optimale et par soi-même du crédit, il faudrait améliorer les conditions d'accès du crédit, dit autrement les rendre plus genre sensible. Lorsque les femmes ne sont pas obligées de recourir au soutien des hommes (comme garant, ou pour obtenir la garantie matérielle) afin d'accéder au crédit, elles ont plus de capacité à disposer du crédit comme elles le souhaitent et leur décision et leur contrôle sur ce crédit sont plus grands. Ce sont les conditions du crédit imposées par les structures IMF qui mettent les femmes dans les situations où leurs besoins du crédit devient moins important que les besoins des IMF.

## **Conclusion**

L'accès au crédit est souvent perçu comme un levier d'autonomisation économique pour les femmes, mais cette analyse montre qu'il existe des limites importantes à cet égard. En effet, plusieurs facteurs, tels que le type de prêteur, les conditions d'octroi, les caractéristiques socio-économiques des emprunteuses et l'usage qui est fait du crédit, peuvent parfois avoir l'effet inverse de celui attendu. Lorsqu'elles sont contraintes d'impliquer les hommes dans le processus d'obtention du crédit, les femmes perdent une grande part de contrôle sur cet outil financier. Ce manque d'autonomie dans la gestion du crédit remet en cause l'idée même d'une autonomisation économique. Par ailleurs, l'autonomisation des femmes ne se limite pas simplement à la gestion des ressources financières. Il apparaît aussi que ces femmes doivent régulièrement négocier leur temps et leur implication dans des activités génératrices de revenus, souvent avec les autres membres du ménage. Cette dynamique met en lumière les défis supplémentaires auxquels elles sont confrontées, non seulement dans la gestion de leur crédit, mais aussi dans la redistribution de leurs ressources au sein du foyer. En fin de compte, bien que l'accès au crédit puisse potentiellement être un levier pour

l'autonomisation des femmes, il est crucial de revoir les conditions d'accès et de gestion de ce crédit, ainsi que les structures sociales qui en conditionnent l'utilisation, pour éviter que cet outil ne devienne un simple moyen de maintenir des rapports de pouvoir inégaux au sein du ménage et permettre à des institutions de microfinance de se faire des statistiques de nombre de clientes et de bénéficiaires. Les institutions de microfinance doivent également accepter de prendre des risques en prêtant aux hommes, afin que le fait d'être systématiquement privilégiées en tant que femmes par ces structures n'entraîne pas plus de contraintes que d'avantages pour elles. En d'autres termes, pour véritablement renforcer l'autonomisation des femmes, il est impératif que les pratiques de prêt prennent en compte l'équité de genre et ne reproduisent pas des dynamiques de pouvoir qui désavantagent encore davantage les femmes.

## **Bibliographie**

**Adjamagbo Agnès** (2020), « Femmes africaines et vulnérabilité, la situation est-elle en train de changer ? » in *La vulnérabilité à l'encontre des idées reçues. Les Impromptus du LPED*, Laboratoire Population-Environnement-Développement, Marseille.

**Alkire Sabina, Meinzen-Dick Ruth, Peterman Amber, Quisumbing Agnes, Seymour Greg and Ana Vaz** (2012), *The Women's Empowerment in Agriculture Index*, OPHI Research in Progress 35a, Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), University of Oxford.

**Bougma Moussa, Ali Sawadogo et Elodie Becquey** (2021), *Genre et sécurité alimentaire au Burkina Faso*, Afrique Science.

**Creswell John W et Vicki Plano Clark** (2006), *Designing and conducting mixed methods research*, Thousand Oaks: Sage Publications. Third Edition.

**Dahoun Dieudonné Bleossi, Olivier Manlan, Cosme Vodouou, Saint-Martin Mongan, Damien Mededji, et Janvier P. Alofa** (2013), *Microcrédit, pauvreté et autonomisation des femmes au Bénin*, Partnership for Economic Policy.

**Doubogan Yvette Onibon** (2017), « Analyse du niveau d'autonomisation des femmes dans l'agriculture à partir de l'application du " Women's Empowerment » in *Agriculture Index (WEAI): étude de cas du Bénin*, Revue des Etudes Multidisciplinaires en Sciences Economiques et Sociales.

**Fall François-Seck** (2011), *La complémentarité banque/ microfinance dans les économies en développement: une perspective théorique*, Revue d'économie industrielle.

Filippi Geneviève , Nicourt Christian (1987), «Domestique-professionnel : la cohérence du travail des femmes dans les exploitations agricoles familiales » in *Économie rurale*, Emploi agricole et rural.

**Galiè Alessandra** (2020), *L'indice De L'autonomisation des femmes dans l'élevage*, The Women's Empowerment, Nairobi, Kenya: ILRI.

**Gbeto Josette RA, et Véronique Houngue** (2020), *Impact de la fécondité sur l'autonomisation économique de la femme au Bénin*.

Guerin, Isabelle. s. d, *Microfinance et autonomie féminine*, Employment Sector International Labour Office, Geneva.

**Hda, Zineb, et Fatima Zahra Achour** (2020), *Impact des institutions de microcrédit sur l'autonomisation (empowerment) des femmes (cas de la région d'Errachidia): enseignements d'une analyse économétrique*, Revue Internationale d'Economie Numérique.

**Khandker Shahidur R et Hussain A Samad** (2014), *Dynamic Effects of Microcredit in Bangladesh*, Social Science Research Network.

**Loaba Salamata, Salimata Traore et Esso-Hanam Atake** (2021) « L'accès au crédit ou à l'éducation: quel facteur pour réduire les différences de productivité du maïs entre femmes et hommes au Burkina Faso? » in *African Journal of Agricultural and Resource Economics*.

**MBAYE Alioune Niang** (2021), « Inclusion financière de proximité et capacités réelles d'actions des femmes rurales », in *Revue Internationale du Chercheur*.

**Nikiema P Rita et Kenneth C Kponou** (2021), « L'Autonomisation des Femmes Dans L'agriculture et les Résultats Nutritionnels des Enfants dans les Zones Rurales du Burkina Faso », in *Note de Politique Générale*.

**SANON Karidia** (2012), « Impact des changements climatiques sur la capacité productive des femmes dans le secteur agricole productif du Burkina Faso:(Plateau central : province du Zondoma) » in *Lettres, Sciences sociales et humaines*.

**Séronie Jean-Marie, et Pierre Jacquemot** (2019), « vers l'autonomisation des femmes en milieu rural en afrique », in Will Agri. Souratié, Wamadini, Farida Koinda, Bernard Decaluwé, et Rasmata **Samandoulougou**. (2019) « Politiques agricoles, emploi et revenu des femmes au Burkina Faso ». *Revue d'économie du développement*.

**Touré El Hadj** (2010), *Réflexion épistémologique sur l'usage des focus groups : fondements scientifiques et problèmes de scientificité*, Recherches qualitatives, Association pour la recherche qualitative (ARQ), Université du Québec à Trois-Rivières.

Zidouemba, Patrice Rélouendé, Somlanare Romuald Kinda, Pouirkèta **Rita Nikiema, et Diane Ruth Hien**. (2018) « Transformation de l'agriculture et inégalités de genre au Burkina Faso ». *Paper for*.

**Zoma, Vincent, Tenee Angèle Nabaloum et Gabriel Sangli** (2022), *Femme et foncier en milieu rural en Afrique Subsaharienne*», GRIN Verlag.

**Zougouri Sita** (2020) Lorsque le local perçoit et s'approprie l'autonomisation de la femme : Définition, représentations et projection dans l'univers de la femme autonome en milieu rural burkinabè. (Work in progress)